



**RECONDUCTION n° 20/1
DU PROCES-VERBAL n° 13 - A - 445**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une cloison vitrée bord à bord à joints verticaux et ossature métallique Ossature : FUEGO LIGHT 30 (FORSTER) Vitrage : PYROGUARD T EI30/24-2 SWS (PYROGUARD UK LTD)
Demandeur	PYROGUARD UK LTD International House Milfield Lane Haydock Merseyside GB - WA11 9GA
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 18/1 et 19/2
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 20 janvier 2025. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 21 janvier 2020

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Renaud FAGNONI

X 

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° 13 - A - 445**

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté modifié du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 20 janvier 2020.
Appréciation de laboratoire de référence	▪ Efectis n° 13 - A - 445
Concernant	Une cloison vitrée bord à bord à joints verticaux et ossature métallique Ossature : FUEGO LIGHT 30 (FORSTER) Vitrage : PYROGUARD T EI30/24-2 SWS (CGI FRANCE)
Demandeur	CGI INTERNATIONAL LTD – INTERNATIONAL HOUSE Milfield Lane Haydock Merseyside GB- WA11 9GA

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ELEMENT

Ossature : FUEGO LIGHT 30 (FORSTER)
Provenance : Usine FORSTER, Arbon (CH)

Vitrages : Pyroguard T EI30/24-2 SWS
Provenance : CGI France - Usine de Seingbouse (F)

1.1. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir planches n° 1 à 4.

L'objet de ce document est une cloison vitrée bord à bord à ossature de la série FUEGO LIGHT 30 (FORSTER) munie de vitrages Pyroguard T EI30/24-2 SWS (CGI FRANCE).

1.2 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

1.2.1. Ossature

L'ossature de la cloison est constituée d'un montant et de deux traverses périphériques réalisés en profilés acier de la série FUEGO LIGHT 30 (FORSTER), de référence 735.850 et de section 50 x 65 mm, coupés d'onglet et assemblés par soudure. Ces profilés sont constitués de deux coques en acier assemblées par goujons disposés en quinconce au pas de 175 mm et soudés sur chacune des coques, l'ensemble étant isolé par plaques de Promatect-H® (PROMAT) de section 25 x 50 mm.

En fond de feuillure, centré dans l'épaisseur des profils, est mis en œuvre un joint intumescent de référence Palusol PM SA (ODICE), de section 25 x 2 mm.

La cloison est fixée au cadre béton à raison de 4 vis Ø 10 x 135 mm par profilé localisées comme indiqué planche n° 4 après interposition d'une couche de laine de roche (ROCKWOOL) de masse volumique moyenne théorique 80 kg/m³ et d'épaisseur 30 mm ainsi que 8 cales de Promatect-H® (PROMAT) d'épaisseur maximale 20 mm en partie basse.

1.2.2. Vitrage et maintien des vitrages

La cloison vitrée définit une baie unique obturée par des vitrages de référence Pyroguard T EI30/24-2 SWS (CGI FRANCE), d'épaisseur 24 mm dont la composition exacte est en possession du Laboratoire.

Les vitrages sont maintenus par un double parclosage en profilés acier :

- de référence 901.226 (FORSTER) et de section 15 x 20 mm (l x h) côté feu ;
- de référence 901.227 (FORSTER) et de section 20 x 20 mm (l x h) côté opposé au feu.

Les parecloses sont fixées aux profilés de la cloison par boutons de parclose de référence 906 577 (FORSTER) répartis au pas de 300 mm.

Les parclose sont associées à des bandes de joints intumescents de référence Flexlit Kerafix (GLUSKE), et de section 3 x 20 mm (w x h).

La jonction entre vitrages est réalisée par un joint silicone de référence Kérafix 310 ml (GLUSKE) et de section 24 x 5 mm (l x h). Les bandes de fibres minérales peuvent être étanchées par un cordon silicone de référence Kerafix (GLUSKE).

En fond de feuillure, les vitrages reposent sur deux cales PROMATECT-H® (PROMAT) de dimensions 8 x 25 x 80 mm placées à 100 mm vers l'intérieur des extrémités de chaque vitrage.

Jeu en fond de feuillure : 5 mm.
Prise en feuillure : 15 mm.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

L'échantillon soumis à l'essai a été jugé représentatif de la fabrication courante actuelle du demandeur. Les conditions à respecter pour la mise en œuvre des éléments sont décrites dans le présent rapport d'essai et sont conformes à celles observées lors de la mise en œuvre pour l'essai.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1. REFERENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2 de la norme EN 13501-2 :2007+A1 :2009.

3.2. CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

Aucun autre classement n'est autorisé.

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E			30	-					
	E		W	30	-					
	E	I		30	-					

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1. A LA FABRICATION

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2. SENS DU FEU

- Feu côté indifférent pour le vitrage
- Feu côté parcloles plus fines et l'ossature.

5. DOMAINE DE VALIDITE DU PROCES-VERBAL

5.1. DIMENSIONS DE LA CLOISON VITREE

Hauteur maximale de la cloison vitrée : 3380 mm.
Largeur de la cloison vitrée : illimitée.

5.2. DIMENSIONS DES VITRAGES

Dimensions hors-tout autorisées des vitrages :

	Minimale (en mm)	Maximale (en mm)
Largeur	Sans limite	1300
Hauteur	Sans limite	3265

5.3. CONSTRUCTION SUPPORT

Conformément aux règles précisées au paragraphe 13.4 de la norme EN 1364-1 :1999, les performances indiquées au paragraphe 3 du présent procès-verbal sont valables pour des cloisons installées dans des constructions support en béton plein, béton armé ou parpaings ayant une masse volumique d'au moins 2200 kg/m³ et une épaisseur minimale de 200 mm.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par EFECTIS France.

Maizières-lès-Metz, le 20 janvier 2015.



Déborah KRIER
Chargée d'Affaires



Hervé RYCKEWAERT
Chef du Service Essais

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Planche n° 1

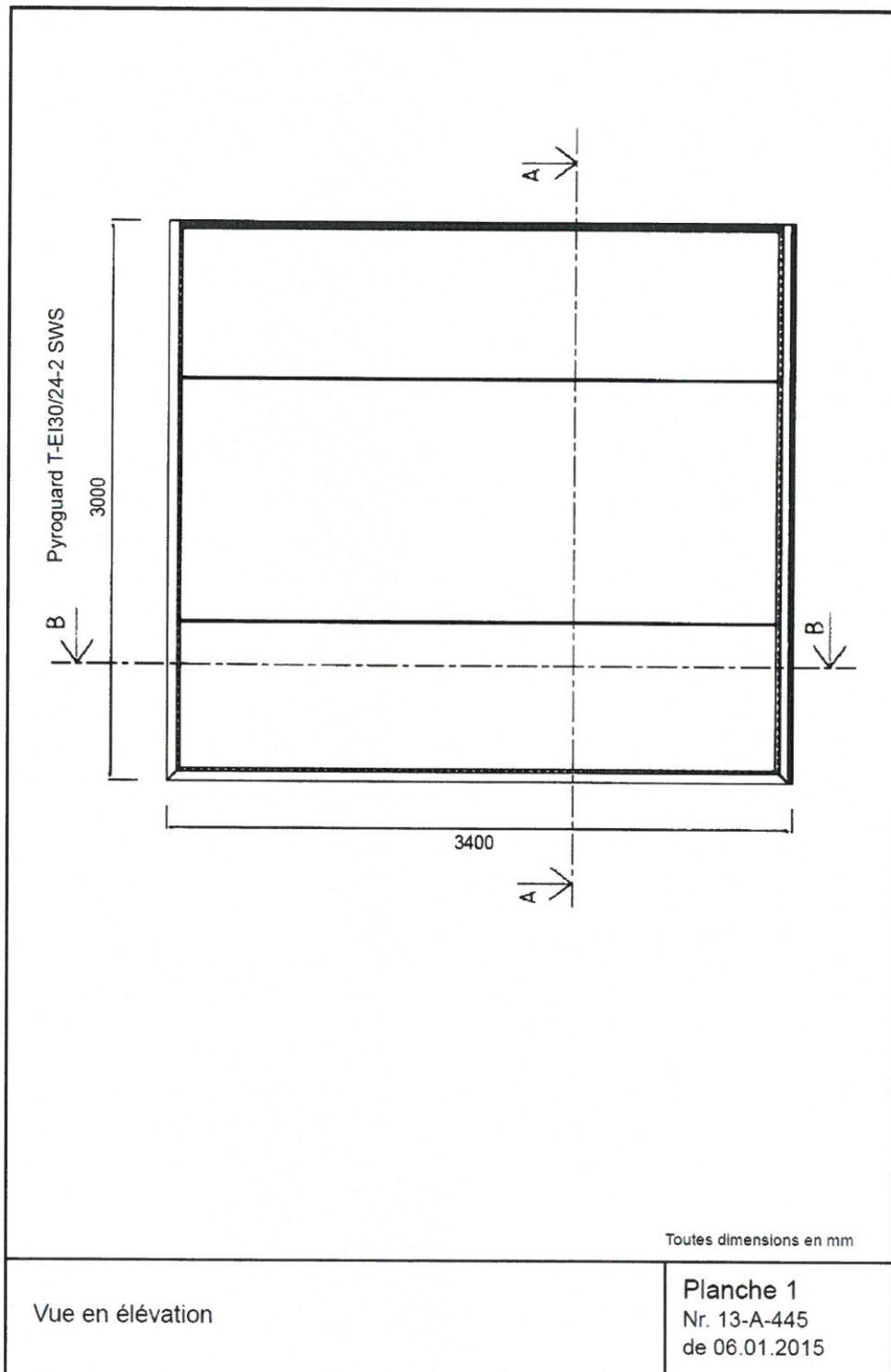


Planche n° 2

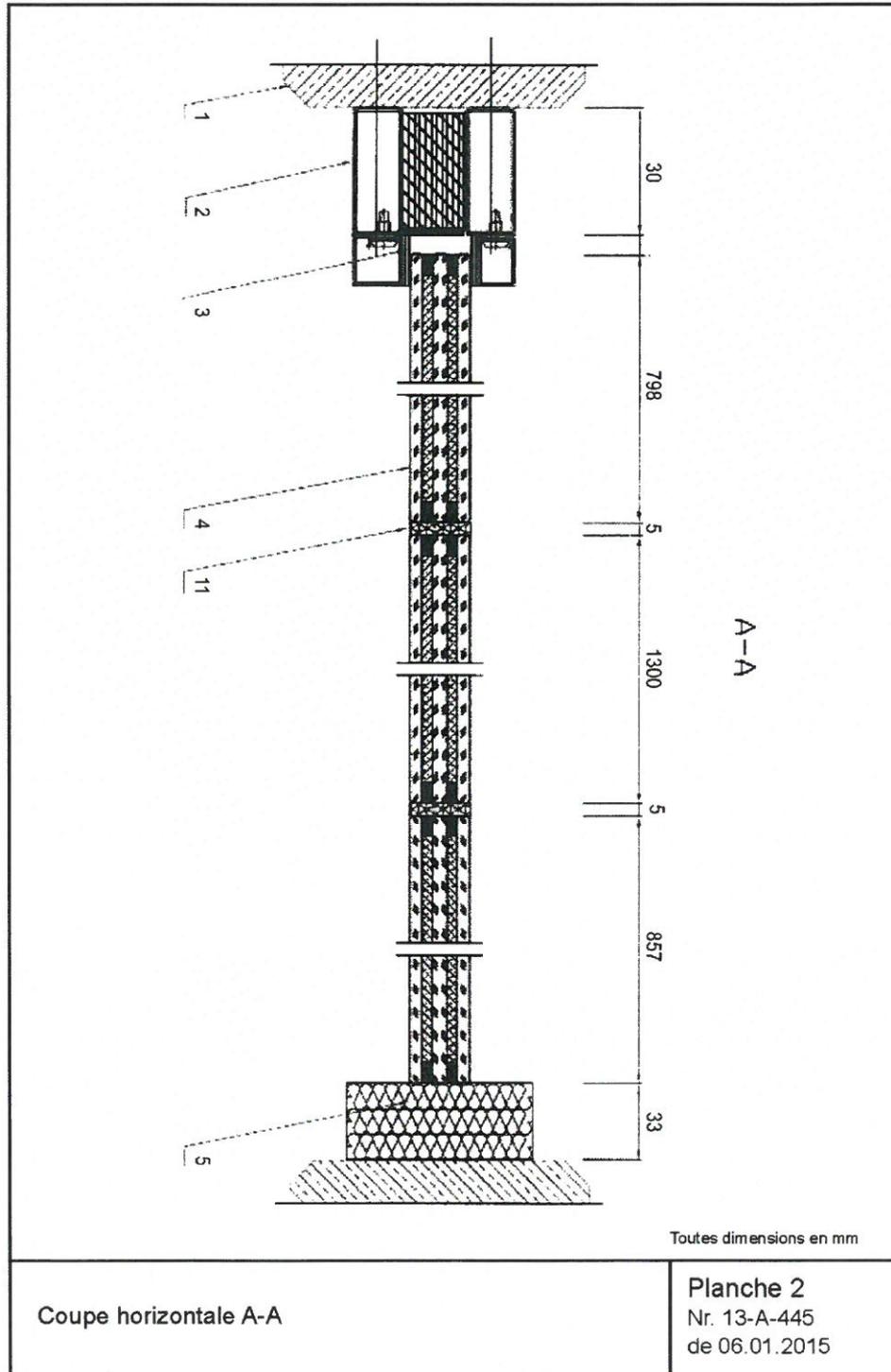


Planche n° 3

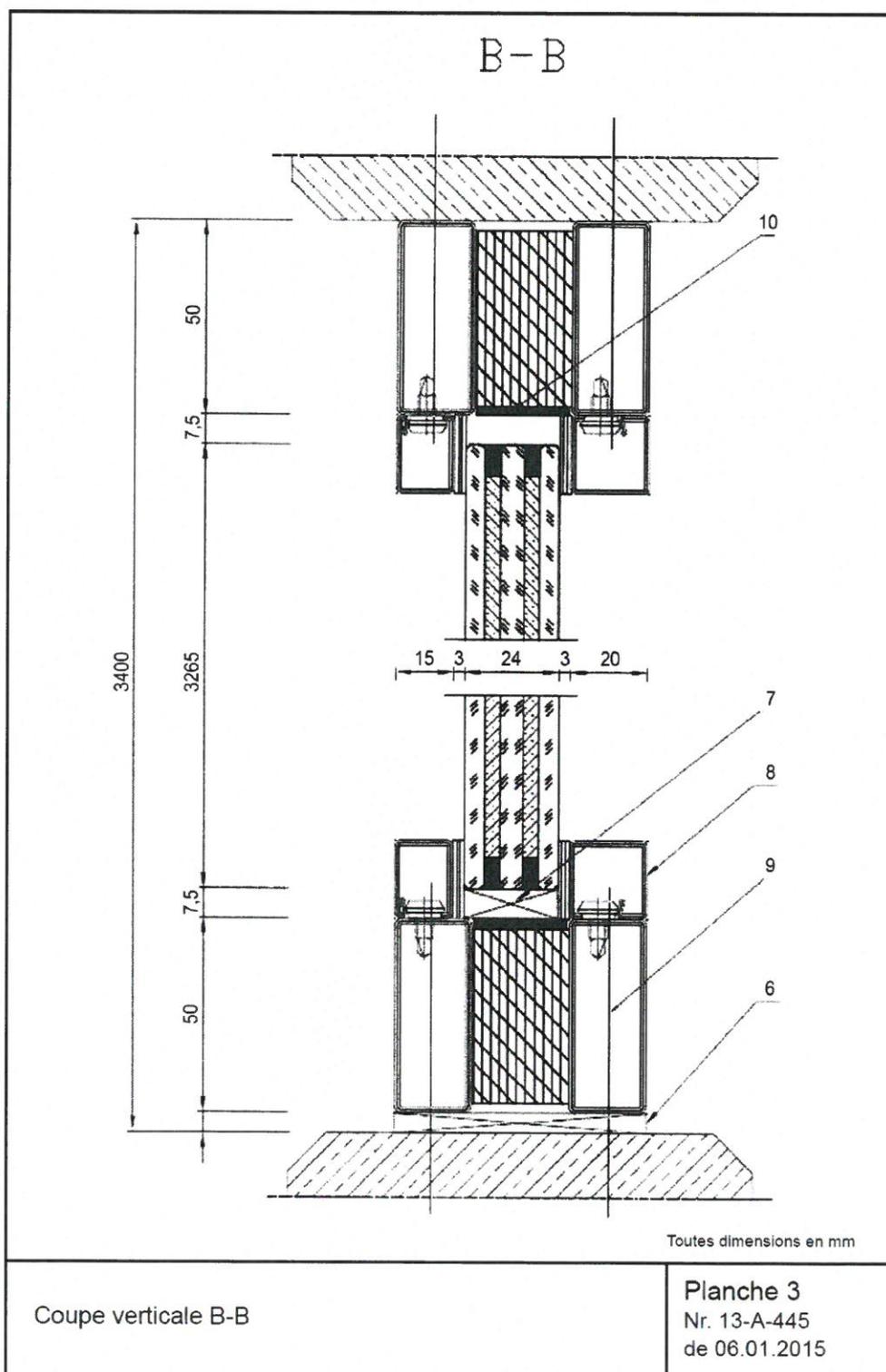


Planche n° 4

